



divorce pour cause de violence morale

Par **soso78680**, le **30/05/2011 à 14:50**

bjr , je suis mariee sous separation de bien depuis 15ans et 17ans de vie commune, nous avons 3 enfants de 17, 14 et 8ans . je ne supporte plus ma situation car mon mari etre tres violent verbalement il ne me dit jamais un mot gentil , il me traite de tout les mots possible et imaginable . il a quelques annees il ma mis un coup de pied dans le visage total 4points de suture mais jetais trop jeune et je venais d accoucher donc a l hopital j ai dit que cetait la portiere, une deuxieme fois il ma tapper dessus j ai fini a la police qui m ont envoyer a la medecine medico legale il a ete convoquer au commissariat mais ils ont tous fait pour qu on reparte ensemble, meme l assistante sociale n y a rien compris .il m interdit de sortir sauf pour aller a l ecole il veut pas que je travaille que je fasse les courses un enfer je ne peux pas voir ni mes parents ni les appelers donc je le fait en cachette. bien sur j ai des tors aussi je me morfond tellement que j ai du mal a repasee et a faire mon menage j ai plusgout a rien. mon autre tors cest que depuis trois mois , je sort quand il va au travail et j ai rencontre quelqu un de gentil et adorable , mais malheureusement meme avec un sterilet je suis tombee enceinte je ne sais plus quoi faire . avec mon mari nous avons achete une residence secondaire que nous avons achete apres le mariage et la principal est a lui qu il a decide de mettre en vente mais la encore un probleme il a demande sa mutation dans le 14 qui a ete accepte il commence le 14juin lui part tout seul , et nous laisse les enfants et moi tous seuls ici dans le 78 sans revenu. J ai vraiment besoin d aide c est plus qu un appel au secours merci . comment dois je faire merci bcp

Par **Domil**, le **30/05/2011 à 20:40**

Vous devez commencer par agir de vous-même.
Sortez, trouvez du travail sans vous préoccuper de ce qu'il dit.

[citation]la principal est a lui qu il a decide de mettre en vente
[/citation] C'est le domicile conjugal, il n'a pas le droit de la vendre sans votre accord, même si elle est à lui.
Où en est la vente ?